

DEMANDE DE PROLONGATION  
D'UNE CONCESSION  
D'EXPLOITATION  
D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU  
GAZEUX

DITE

« **CONCESSION D'ITTEVILLE** »

Mai 2021

**VERMILION REP S.A.S.**

1762 route de Pontenx  
40160 PARENTIS-EN-BORN

**VERMILION PYRÉNÉES S.A.S.**

1762 route de Pontenx  
40160 PARENTIS-EN-BORN

VERMILION  
ENERGY







# **PREAMBULE**

**Demande de prolongation de validité d'une concession d'exploitation  
d'hydrocarbures liquides ou gazeux**

## **CONCESSION D'ITTEVILLE**

**Mai 2021**

## I PRESENTATION DU DEMANDEUR

VERMILION  
ENERGY



### VERMILION DANS LE MONDE

Notre siège social est situé à Calgary, dans la Province de l'Alberta au Canada, et nous sommes implantés dans le monde entier dans des régions qui se distinguent pour leurs politiques budgétaires et réglementaires stables en matière d'exploration et de développement gaziers et pétroliers. Notre cœur d'activité consiste en l'acquisition, l'exploration, le développement et l'optimisation d'actifs de production en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), en Europe (France, Pays-Bas, Irlande, Allemagne, Hongrie, Croatie) et en Australie. Nous réalisons l'ensemble de nos activités dans le respect de la réglementation en vigueur.

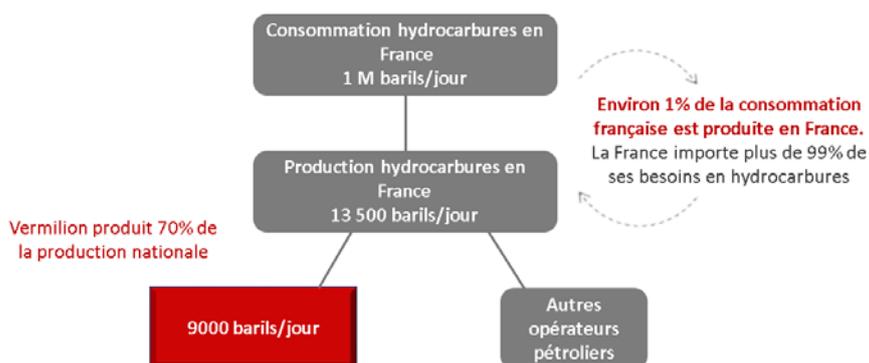
Nous avons toujours eu conscience de notre responsabilité envers nos partenaires et l'environnement. Se voir confier la production - de manière sûre et responsable - de l'énergie qui rend possible tant d'éléments de la vie quotidienne dans le monde entier est un réel privilège.

### VERMILION EN FRANCE

Notre entreprise se positionne et est reconnue comme un acteur économique et sociétal **engagé sur le long terme sur le territoire français**. Nous avons confirmé notre engagement depuis les 23 dernières années et souhaitons y poursuivre nos projets d'investissements.

#### ⊙ Engagement sur le long terme

- ⊙ Siège social dans les **Landes** (40)
- ⊙ Effectifs croissants :  
**600 emplois** directs/indirects
- ⊙ **Mise en valeur des ressources** en hydrocarbures du sous-sol dans le respect des personnes, de l'environnement et de la réglementation
- ⊙ **Potentiel d'exploitation sur plusieurs décennies**



#### ⊙ Pérennisation de nos activités

- ⊙ VERMILION REP est le premier producteur de **pétrole conventionnel** en France (70% de la production)
- ⊙ Dynamique constante d'**investissements** : plus d'1,2 Milliard d'euros en 20 ans (travaux, acquisitions)
- ⊙ **50 Millions d'euros** d'investissement en moyenne chaque année.

- **Vermilion maintient sa stratégie durable en France et souhaite continuer ses activités**
- **Conduit une démarche stratégique de développement d'activités nouvelles** pour répondre au mieux aux attentes de la transition écologique et énergétique, et assurer la pérennité de ses activités pour l'après 2040
- **Confirme plus que jamais sa gouvernance**, appréciée et reconnue par ses parties prenantes, grâce à laquelle elle génère constamment de solides résultats, de manière responsable et éthique :
  - Bilan financier solide / endettement maîtrisé
  - Construction de partenariats privilégiés
  - Renouvellement du soutien des communautés qui nous accueillent

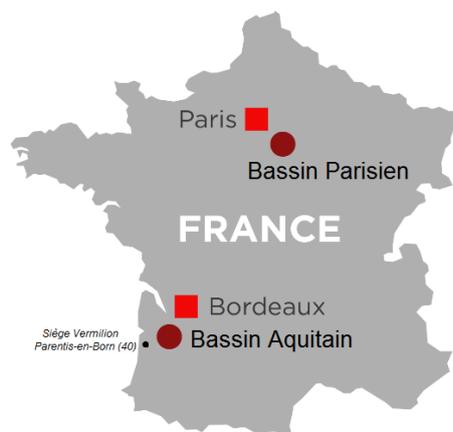
## DEUX PRINCIPAUX TERRITOIRES D'ACTIVITÉ

### ⊙ Bassin Aquitain

- Production : 4 270 barils / jour
- 12 concessions & 2 permis d'exploration
- 400 emplois (dont 102 directs)
- Investissements 2020 : 15,3 Millions d'euros
- Taxes minières 2020 : 4,2 Millions d'euros à l'Etat et 5,8 Millions d'euros au niveau local

### ⊙ Bassin Parisien

- Production : 4 633 barils / jour
- 15 concessions & 2 permis d'exploration (dont 1 en Alsace)
- 100 emplois (dont 48 directs)
- Investissements 2020 : 12,3 Millions d'euros
- Taxes minières 2020 : 4,1 Millions d'euros à l'Etat et 6,6 Millions d'euros au niveau local



## VERMILION ENTREPRISE CITOYENNE

VERMILION dans le cadre de ses activités de recherche et de production pétrolières et gazières à travers le Monde, VERMILION a toujours eu conscience de **sa responsabilité envers ses partenaires, ses voisins et l'environnement.**

Se voir confier la production, de manière sûre et responsable, de l'énergie qui rend possible tant d'éléments de la vie quotidienne est un réel privilège. **Notre vision consiste donc à rechercher des opportunités de générer des avantages sociaux, environnementaux et économiques pour les personnes, les territoires et l'environnement.**

### ⊙ Investissement social, durable et économique

- ⊙ **Priorité à la sécurité** et au bien-être de nos collaborateurs & sous-traitants, et à l'environnement.

- ⊙ Attention particulière aux **territoires d'accueil**, à leur développement et à la valorisation des projets qui ont de l'importance localement (investissements, emplois, soutiens aux communautés, taxes nationales et locales).

- ⊙ 100 000 € / an : **soutien** aux projets communautaires locaux.

- ⊙ 750 Millions d'euros de **contributions** fiscales.



VERMILION WAYS OF CARING  
give back. give time. give together.

Toutes les énergies ont leur place dans le mix énergétique, elles sont complémentaires. Les hydrocarbures ont un rôle majeur à jouer pour bâtir l'avenir durable de notre pays.

Avoir du pétrole et du gaz naturel sous nos pieds est une chance pour la France qui importe 99% de ses besoins. Une chance économique, mais aussi technologique et humaine.

Nous devons tout faire, de concert et dans le respect de l'ensemble des intérêts des différents acteurs de notre territoire, pour maintenir l'accès à une richesse nationale qui génère des emplois, des investissements et des retombées fiscales.

VERMILION s'attache à mettre en valeur les ressources du sous-sol français dans le respect des personnes, de l'environnement et de la réglementation.



Vermilion est également membre du Pôle de compétitivité AVENIA : Développement de projets innovants pour fédérer les acteurs de la recherche, l'enseignement et l'industrie des géosciences, et devenir une référence européenne dans les technologies du sous-sol

## NOTRE VISION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Vermilion a **conscience des enjeux climatiques** de notre Planète. Elle a aussi conscience des engagements que chacun d'entre nous, politique, chef d'entreprise et citoyen, doit prendre pour contribuer efficacement à la transition énergétique en minimisant son empreinte carbone.

En tant que premier producteur de pétrole en France, engagé depuis de nombreuses années dans des projets d'économie circulaire, nous sommes pleinement conscients que la France doit promouvoir la transition énergétique et se positionner en exemple. Les choix de Vermilion en termes de mode d'exploitation du pétrole brut et du gaz sont donc faits de manière à réduire autant que possible les impacts des activités sur le climat.

### 🕒 **Entreprise engagée et reconnue pour le développement durable**

**Prix de l'économie circulaire** en matière d'écologie industrielle et territoriale reçu en 2013 des mains du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Monsieur Martin.



**Lauréat de la catégorie Energies renouvelables du Trophée de la transition énergétique** du magazine l'Usine Nouvelle de mai 2015.

### 🕒 **Projets de valorisation permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>**

- **Ecoserre ROUGELINE (Tom d'Aqui) à Parentis-en-Born (40)**

En 2008, un partenariat a été signé pour 25 ans entre TOM D'AQUI (agriculteurs du Groupe ROUGELINE désireux de créer une serre viable sur le plan économique et écologique afin d'y faire pousser des tomates) et VERMILION (société pétrolière cherchant à soutenir des projets locaux et à valoriser ses sources d'énergies secondaires).

**Aujourd'hui, 15 hectares d'écoserres bénéficient de la chaleur récupérée et issue de l'eau de production de Vermilion** : 50 personnes locales ont trouvé un emploi, les coûts d'énergie ont été réduits de 40% à 1%, et les émissions de dioxyde de carbone sont réduites considérablement (- 9 500 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an).

**Grâce à cela, l'empreinte carbone de l'exploitation du champ de Parentis est neutre, et présente même un bilan avantageux en matière de compensation carbone** ; les émissions dues au processus d'extraction de pétrole (7 500 t CO<sub>2</sub> /an) sont compensées par celles évitées (9 500 t CO<sub>2</sub> / an) par le serriste Tom d'Aqui grâce à l'eau de production du champ pétrolier de Parentis.

La réussite de ce projet écologique, sociétal et économique, qui tire profit d'une ressource énergétique inutilisée auparavant, a donné lieu à des extensions et implantations d'autres écoserres à proximité.



- **Ecoquartier du bassin d'Arcachon à La Teste-de-Buch (33)**

VERMILION s'est engagé dans un partenariat avec le groupe Pichet, en faveur de la réhabilitation du site de l'ancien hôpital Jean-Hameau à La Teste-de-Buch en écoquartier avec la **création 450 nouveaux logements**. Ainsi, VERMILION fournit l'énergie calorifique issue de l'eau de gisement de son champ pétrolier des « Arbousiers » nécessaire au chauffage de ces 450 logements. Les **besoins en énergie de cet éco-quartier seront ainsi couverts à 80%**.

Pour les résidents, la **facture énergétique sera diminuée de 60% pendant 30 ans !**

En valorisant les calories de l'eau de gisement de son champ pour le chauffage de l'éco-quartier de La Teste-de-Buch, **VERMILION permet d'éviter chaque année l'émission de 500 tonnes de CO2 éq.**

- **Lycée Condorcet à Arcachon (33)**

Notre entreprise a été choisie par l'Agence de l'Innovation Européenne, avec des partenaires industriels et académiques européens, pour **développer des solutions géothermiques.**

Selon le même principe que pour les deux partenariats précédents, l'eau chaude issue du gisement des « Pins » de VERMILION REP en Nouvelle-Aquitaine va être valorisée à l'automne 2021 en chaleur pour chauffer le Lycée Condorcet (aujourd'hui alimenté par du gaz).

Grâce à ce projet, le lycée va **réduire considérablement ses coûts d'énergie et ses émissions de CO2 liées au chauffage**, soit une baisse de 190 tonnes de CO2 par an, et créer des projets pédagogiques afférents au process utilisé.

### ⊙ **Empreinte Carbone du pétrole français**

Le pétrole produit par les champs français de Vermilion est raffiné en France pour être **revendu localement**. La production française de pétrole de VERMILION permet donc d'éviter d'autant les émissions consécutives à **l'importation de pétrole étranger**.

**1 baril de pétrole produit en France émet 3 fois moins de gaz à effet de serre (GES) qu'un baril de pétrole importé**

**En 2015** 836 000 tonnes de pétrole ont été produites en France et ont permis d'éviter 91 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Cette production a généré 47 000 tonnes de CO<sub>2</sub>  
Si elle avait été importée, elle aurait généré 138 000 tonnes de CO<sub>2</sub>

### ⊙ **Carbone Disclosure Project (CDP)**

**CDP** est une organisation environnementale internationale qui pousse les entreprises à fournir aux investisseurs et aux marchés mondiaux des informations fiables concernant leurs **émissions de carbone** et leur **consommation d'énergie**.

En 2016, VERMILION a été reconnu avec une **note exemplaire de niveau A**. Nous étions la seule entreprise canadienne du secteur de l'énergie, l'une des deux seules en Amérique du Nord et 18 à l'échelle mondiale à atteindre un niveau d'exemplarité cette année. En contexte, seulement 8,8% des 6 028 entreprises ont obtenu une note « A ou A- » pour la performance en 2016. La période 2017-2020 s'est poursuivie sur la même dynamique puisque VERMILION a obtenu **chaque année l'excellence avec la note de « A- »**.

*Vermilion est reconnu comme leader en termes de transparence et performance climatique à travers le Monde.*



## 🕒 **Label « Engagé RSE »**

En 2020, **VERMILION REP a obtenu le Label AFNOR « Engagé RSE » niveau confirmé.**

Avec 1600 adhérents, 1250 collaborateurs, 40 bureaux à l'international et 77000 clients, le groupe AFNOR conçoit et déploie des solutions basées sur des normes volontaires dans le monde entier. Le groupe sert l'intérêt général dans ses activités de normalisation et fournit des services dans des secteurs concurrentiels tels que la formation, l'information et la veille professionnelles et techniques, l'évaluation et la certification.

« Devenir Engagé RSE, c'est adresser un signal fort : celui d'une **organisation qui assume les impacts de ses décisions et s'engage pour un développement durable de ses activités** ».

Ce label évalue le niveau d'intégration des principes de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management de l'organisation et est basé sur un référentiel d'évaluation exigeant, conçu pour répondre de manière robuste et pertinente à deux problématiques des organisations :

- En interne, pour comprendre, évaluer mais également piloter la responsabilité sociétale, de manière efficace et visible ;
- En externe, pour offrir un gage fort de crédibilité quant à la communication et à l'affichage des résultats d'une évaluation tierce-partie du niveau de maturité.

Le Label Engagé RSE est délivré après une évaluation sur site durant laquelle les parties prenantes internes et externes à l'organisation sont rencontrées et interviewées par des experts RSE d'AFNOR Certification aux compétences sectorielles reconnues.

Pour sa première évaluation, **Vermilion France a atteint le niveau 3 sur 4 sur le référentiel d'évaluation du label « Engagé RSE »**, ce qui est un très bon résultat. Cela vient récompenser en particulier :

- L'engagement de Vermilion France dans un programme de transition radical qui positionne l'entreprise aujourd'hui comme un acteur de la transition énergétique.
- L'investissement communautaire érigé comme une valeur essentielle de l'entreprise et qui se traduit par de nombreuses actions et de nombreux partenariats sur le territoire, et ceci dans des orientations qui sont aussi bien sociales qu'environnementales.
- Un système de management robuste et rigoureux qui structure l'amélioration continue des performances en matière de santé & sécurité et de management environnemental en particulier.

## II CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU TITRE

La concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession d'ltteville » a été attribuée par décret du 30 avril 1998 (Journal Officiel du 7 mai 1998) au profit des sociétés ELF AQUITAINE PRODUCTION, ESSO REP et PÉTROREP pour une durée de 25 ans.

La concession a ensuite fait l'objet de plusieurs mutations :

-par arrêté ministériel du 2 septembre 1999 (Journal Officiel du 11 septembre 1999) au profit des sociétés ELF AQUITAINE EXPLORATION PRODUCTION FRANCE et ESSO REP ;

-par arrêté ministériel du 26 mai 2008 (Journal Officiel du 5 juin 2008) au profit des sociétés VERMILION REP SAS et TOTAL E&P France;

-par arrêté ministériel du 21 octobre 2013 (Journal Officiel du 26 octobre 2013) au profit des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS, suite au rachat de certains actifs de TOTAL E&P France.

Elle s'étend sur une superficie d'environ 46,48 km<sup>2</sup> portant sur partie du territoire des communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Bouray-sur-Juine, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, ltteville, La Ferté-Alais, Mondeville et Saint-Vrain. La figure suivante localise la concession.

# Concession d'Itteville

Demande de prolongation de validité d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux

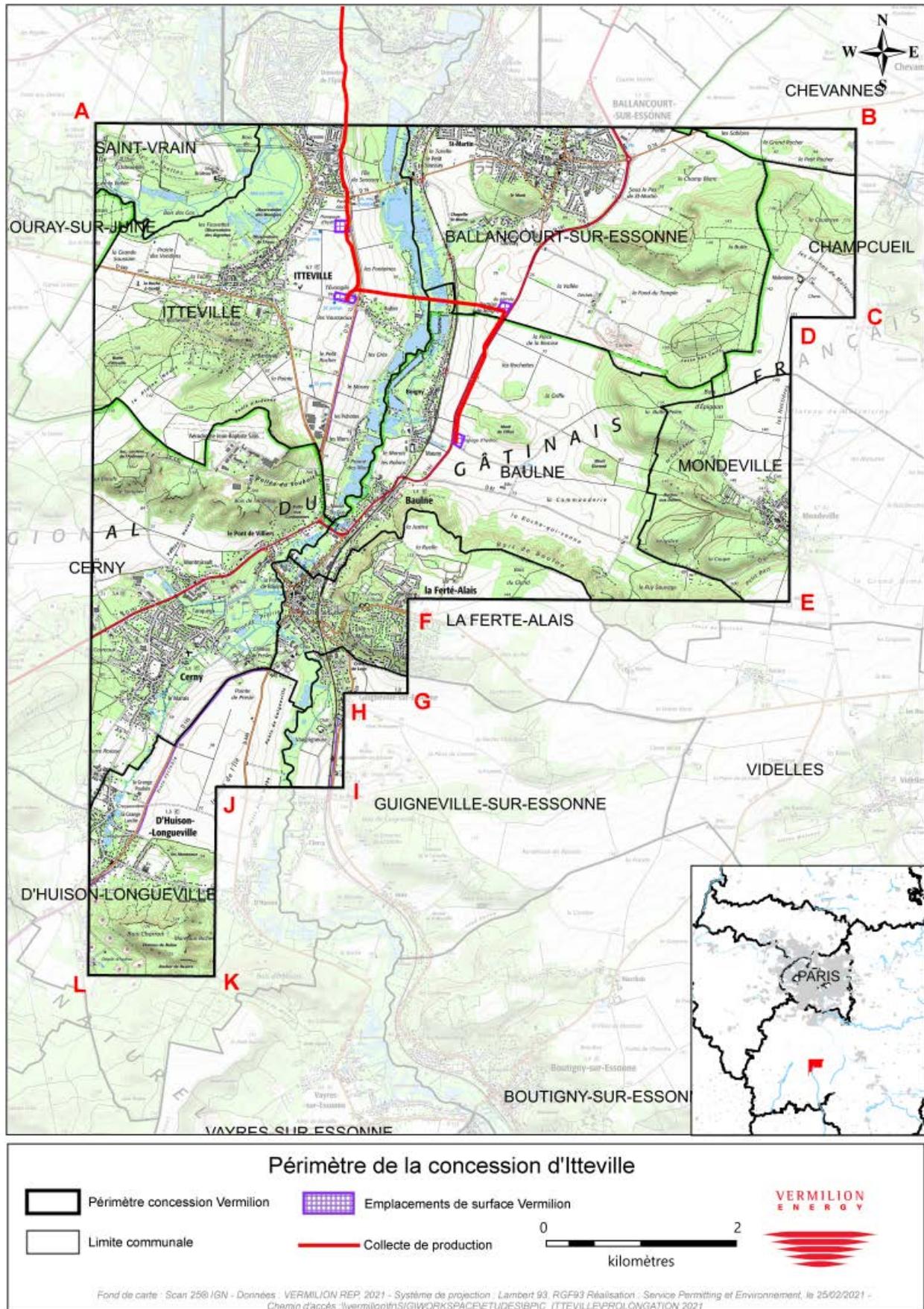


Figure 1 : Localisation de la concession des d'Itteville

### III QUALITE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

Le **dossier complet** de la demande de prolongation de la validité de la concession d'ltteville ainsi que le **dossier allégé** sont requis par le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatifs aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain et constitués conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995 (fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes).

#### 1. Composition du dossier complet

La lettre de demande de prolongation de la validité de la concession d'ltteville est adressée aux **Ministres en charge des Mines** (Ministre de la Transition Ecologique; Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance). Le dossier complet est transmis à **la Direction Générale de l'Energie et du Climat service du Ministère** en charge de l'instruction des titres miniers.

La demande par laquelle la prolongation d'une concession d'hydrocarbures est sollicitée indique (article 10 de l'Arrêté ministériel du 28 juillet 1995) :

- les nom et domicile du ou des demandeurs,
- la durée de la prolongation,

A la demande sont jointes les pièces suivantes (article 11 de l'Arrêté ministériel du 28 juillet 1995) :

- les renseignements et pièces nécessaires à **l'identification des demandeurs** ;
- les **documents cartographiques** comportant les limites du périmètre du titre :
  - carte de la zone où le titre est situé à l'échelle du 1/100 000 ;
  - extrait de carte comportant le périmètre du titre produit en cinq exemplaires ; lorsque la surface du titre est supérieure à 50 kilomètres carrés, il est établi à l'échelle du 1/50 000<sup>e</sup> ; **lorsque la surface est à la fois inférieure ou au plus égale à 50 kilomètres carrés et supérieure à 5 kilomètres carrés, il est établi à l'échelle du 1/25 000<sup>e</sup>** ; lorsque la surface du titre est au plus égale à 5 kilomètres carrés, il est établi à l'échelle du 1/10 000<sup>e</sup> ;
- un **mémoire détaillé** qui indique les travaux déjà exécutés, leurs résultats et indique les perspectives qui justifient la demande de prolongation ;
- un **descriptif des travaux d'exploitation** envisagés ;
- les documents de nature à justifier les **capacités techniques** et **financières** du demandeur pour poursuivre les travaux pendant la prolongation sollicitée.

**Remarque** : Les pièces intitulées « mémoire technique » et « descriptif des travaux d'exploitation envisagés » ont un caractère strictement confidentiel car elles comportent des informations techniques qui sont issues de plusieurs années de travaux et d'études et qui relèvent de la propriété intellectuelle. Néanmoins, dans une démarche de transparence et de bonne compréhension du projet dans sa globalité, les principaux éléments des pièces techniques sont repris dans le dossier allégé sous la forme d'une **note de synthèse technique et environnementale** (valant notice d'impact). Cette note pourra ainsi utilement être mise à la disposition du public et des instances consultées.

Afin de répondre aux requis réglementaires et aux besoins de compréhension de la demande de prolongation de la validité de la concession d'Itteville, le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

- **La lettre de demande**
- **Pièce n°1** : identification des demandeurs,
- **Pièce n°2** : documents cartographiques dont une carte topographique à l'échelle 1/100 000<sup>ème</sup> et une carte topographique à l'échelle 1/25 000<sup>ème</sup>,
- **Pièce n° 3** : un mémoire technique (*strictement confidentiel*),
- **Pièce n° 4** : un descriptif des travaux d'exploitation envisagés (*strictement confidentiel*),
- **Pièce n° 5** : une note de synthèse technique et environnementale valant notice d'impact,
- **Pièce n° 6** : les capacités techniques des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS,
- **Pièce n° 7** : les capacités financières des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS,
- **Pièce n° 8** : les engagements des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS.

## 2. Composition du dossier allégé

Dans le cadre de la consultation **de la Préfecture, des services civils et de l'autorité militaire** intéressés, ainsi que **des communes concernées** par le périmètre de la concession, sont fournies dans le dossier allégé les pièces suivantes :

- **Pièce n°1** : une copie du courrier adressé à Madame, Monsieur les Ministres chargés des Mines sollicitant la demande de prolongation de la validité de la concession d'Itteville jusqu'au 1er janvier 2040,
- **Pièce n°2** : les documents cartographiques (un exemplaire de la carte à l'échelle du 1/100 000<sup>e</sup>, un exemplaire de la carte à l'échelle du 1/25 000<sup>e</sup>) sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir,
- **Pièce n°3** : une note de synthèse technique et environnementale (valant notice d'impact).

## V PERSPECTIVES

Les sociétés **VERMILION REP SAS** et **VERMILION PYRÉNÉES SAS**, détenues par le groupe VERMILION ENERGY sont cotitulaires de la concession d'ltteville dont la période de validité arrive à échéance en mai 2023.

La société VERMILION REP SAS est l'opérateur du champ pétrolier d'ltteville depuis janvier 2012 suite à l'achat de certains actifs détenus par TOTAL E&P (arrêté ministériel de mutation octroyé le 21 octobre 2013).

Après avoir redynamisé la production et rénové les installations d'exploitation du gisement, VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS souhaitent **poursuivre l'exploitation de ce champ** afin de produire le maximum possible des réserves prouvées et étudier les possibilités d'ajouter et produire des réserves additionnelles, à partir des infrastructures déjà existantes.

Conscient de sa responsabilité envers ses partenaires, ses voisins et l'environnement, l'exploitation actuelle et future de ces réserves permet à VERMILION de conduire dès à présent une **démarche stratégique de développement d'activités nouvelles** pour répondre au mieux aux attentes de la **transition écologique et énergétique**, et **assurer la pérennité de ses activités** pour l'après 2040 avec l'arrêt de l'exploitation d'hydrocarbures (article 4 de la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017).

Afin que nous puissions maintenir des perspectives positives pour la mobilisation de nos équipes et notre capacité d'investissement sur le marché français, nous voulons en effet que VERMILION devienne un véritable **partenaire industriel innovant de l'Etat français et des territoires** pour accentuer la recherche sur ces technologies d'avenir.